



MAIRIE DE ROUSSILLON

84 220

Téléphone : 04 90 05 60 16

Télécopie : 04 90 05 73 34

mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr

<http://www.roussillon-en-provence.fr>

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 JUIN 2020 A 18H30 à la SALLE DES FETES

Etaient présents :

Mme Gisèle BONNELLY, M. Gérard DEBROAS, Mme Hélène BELLANDE, M. Michel BORDES, Mme Adda THIERRY, Mme Marie-Paule GRAS, M. Jean-Charles CHOMETTE, Mme Marie BERNARD, M. Pierre CHEMIN, Mme Magalie BRAZARD, M. Alain DEVAUX, Mme Michèle MALIVEL, M. Mathieu BERGERON, M. Lionel TRIBOLLET

Absent : M Marc JEAN

1/ INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les indemnités de fonctions mensuelles du Maire et des Adjointes calculées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique applicable aux agents de la fonction publique selon la strate démographique qui est 51.6 % de l'indice terminal de la fonction publique pour le Maire et 19.8 % pour les trois Adjointes. Ces indemnités représentent pour le Maire 1600 € net et pour un adjoint 640 € net par mois

2/ DELEGATIONS SPECIALES POUR DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité de donner à Mme Marie Bernard une délégation spéciale pour l'aide sociale, la commission communale de l'aide sociale (CCAS) et à Jean-Charles Chomette une délégation spéciale pour les travaux village, les commissions de sécurité, les conformités en urbanisme. Ils percevront 50% de l'indemnité d'adjoint au maire

3/DELEGATIONS CONSENTIES A Mme LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux donnent à l'unanimité la délégation au Maire pour :

« Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être

passés sans formalités préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

4/ DESIGNATION DES DELEGUES ET DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DES SYNDICATS

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les différentes délégations :

STRUCTURE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Syndicat Vauclusien d'électricité	M. Michel BORDE	Mme Michèle MALIVEL
Syndicat des eaux Durance Ventoux	M. Michel BORDE	Mme Michèle MALIVEL
Syndicat intercommunal Ramassage ordures ménagères	M. Michel BORDE	Mme Michèle MALIVEL
Syndicat Mixte Forestier	M. Alain DEVAUX	M. Lionel TRIBOLLET
Parc Naturel Régional Luberon	Mme Michèle MALIVEL	M. Lionel TRIBOLLET

Conformément aux statuts du Syndicat Rivière Coulon Calavon le conseil municipal propose M. Lionel TRIBOLLET délégué titulaire et M. Alain DEVAUX délégué suppléant C'est le syndicat qui décidera ensuite entre toutes les communes des délégués.

5/DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les répartitions des différentes commissions :

<u>Commissions</u>	<u>Noms</u>
<u>CCAS</u>	Mme Gisèle BONNELLY, Mme Marie BERNARD, Mme Hélène BELLANDE, Mme Magalie BRAZARD, Mme Marie Paule Gras, Mme Adda THIERRY
<u>URBANISME</u>	Mme Gisèle BONNELLY, M. Gérard DEBROAS, Mme Hélène BELLANDE, M. Michel BORDE, M. Jean-Charles CHOMETTE, Mme Michel MALIVEL
<u>TRAVAUX</u>	Mme Gisèle BONNELLY, M. Michel BORDE, M. Jean-Charles CHOMETTE,

<u>VILLAGE</u>	
<u>TRAVAUX CAMPAGNE</u>	Mme Gisèle BONNELLY M. Michel BORDE, M. Jean-Charles CHOMETTE,
<u>CENTRE SOCIAL</u>	Mme Gisèle BONNELLY, Mme Marie BERNARD, Mme Hélène BELLANDE
<u>SPORT</u>	Mme Gisèle BONNELLY, Mme Hélène BELLANDE, M. Alain DEVAUX
<u>CULTURE</u>	Mme Gisèle BONNELLY, Mme Hélène BELLANDE M. Alain DEVAUX, Mme Marie Paule GRAS, M Mathieu BERGERON, Mme Michèle MALIVEL, M. Michel BORDE
<u>COMMUNICATION</u>	Mme Gisèle BONNELLY, Mme Hélène BELLANDE, M. Mathieu BERGERON
<u>AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT</u>	Mme Gisèle BONNELLY, M. Lionel TRIBOLLET
<u>FINANCES</u>	Mme Gisèle BONNELLY, M. Gérard DEBROAS, M. Michel Borde, Mme Marie Bernard, Mme Michèle MALIVEL, M. Alain DEVAUX
<u>COMMERCE ET ARTISANAT</u>	Mme Gisèle BONNELLY, Mme Marie BERNARD, Mme Adda THIERRY
<u>GESTION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF MEDIATHEQUE ECOLE</u>	Mme Gisèle BONNELLY, M. Gérard DEBROAS, M. Alain DEVAUX, M. Mathieu BERGERON
<u>POLICE MUNICIPALE</u>	Mme Gisèle BONNELLY
<u>GESTION DU PERSONNEL TECHNIQUE et SENTIER</u>	Mme Gisèle BONNELLY, M. Gérard DEBROAS, M. Michel BORDE, M. Alain DEVAUX, M. Mathieu BERGERON

**Responsables Ecole , Cantine et d'EMALA Mme Gisèle BONNELLY,
Mme Hélène BELLANDE, M. Pierre CHEMIN, M. Magali BRAZARD, M. Lionel TRIBOLLET**

Responsables crèche Mme Gisèle BONNELLY

Commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public : Mme Gisèle BONNELLY, M. Jean-Charles CHOMETTE, Mme Hélène BELLANDE, M. Alain DEVAUX

Commission d'affermage pour la SCIC Okhra Mme Gisèle BONNELLY, Mme Marie BERNARD, M. Mathieu BERGERON

Représentant de la commune auprès de la Scic Okhra : M. Gérard DEBROAS

Commission pour les Appels d'offres Mme Gisèle BONNELLY, Mr Gérard DEBROAS, M. Michel BORDE, Mme Michèle MALIVEL, M. Jean-Charles CHOMETTE

Représentant élus à la médiathèque : Mme Marie-Paule GRAS, Mme Adda THIERRY

6/ MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A COMPTER DU 01 JUILLET 2020

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la diminution du temps de travail du poste adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 1446 heures par an à 1370 heures à compter du 01 juillet 2020. Le comité technique du 05 mars 2020 du Centre de Gestion de la Fonction publique de Vaucluse avait donné un avis favorable.

7/APPROBATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON DU GARDE CHAMPETRE A LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention pour 3 ans à compter du 01 juillet 2020 avec la communauté de communes Pays d'Apt Luberon pour la mise à disposition du Garde Champêtre M. Eric Dumoulin en fonction les évènements.

La commune remboursera la rémunération, les charges et les charges inhérentes au fonctionnement du service (logiciel métier GVE, véhicule, carburant, vestimentaires et petite matériel...) au prorata du temps de mise à disposition. Il viendra notamment le jeudi matin pendant l'été

8/ CREATION POSTE SENTIER DES OCRES DU 01 AU 30 JUIN 2020

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique au sentier des ocres du 01 au 30 juin 2020 car la personne avait été embauché en avril pour le sentier, travaille à l'école pour l'application du protocole sanitaire.

9/DIFFICULTES FINANCIERES SUITE AU CONFINEMENT

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'annulation des loyers du 16 mars au 10 mai pour 2 locataires professionnels, M. Tapiazo et Mme Girard car pendant la période du Covid ils n'ont pas travaillé.

Les personnes qui avaient versées des arrhes pour la location de la salle Casteau ont sollicité légalement le remboursement

Mme le Maire informe les conseillers qu'elle n'a pas l'autorisation par la Préfecture d'ouvrir l'aire de jeux pour des raisons sanitaires

L'office de tourisme sera ouvert les après midi et le samedi toute la journée à compter du 08 juin.

Aucune manifestation n'est autorisée en juin et pas de réponse pour le moment pour le bal du 14,juillet.

Suite à des échanges, il en ressort que la nouvelle équipe souhaite œuvrer pour la Commune.

La séance est levée à 20h30.